

Compte rendu réunion de conseil municipal du 28 avril 2022 à 19h00

Convocation du 23 avril 2022

Aucun absent

Compte rendu de la réunion du 13 avril 2022

Délibérations de la séance :

- Délibération travaux sécurisation route Départementale (RD 349)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Délibération - demande d'installer un kiosque à pizza (Thibaut MONCLAIRE)
- Délibération – FDE Marché électricité pour les sites inférieure où égale à 36 KVA
- Délibération – Renouvellement du contrat PEC d'un Agent Technique

◆ Travaux de sécurisation de la route Départementale (RD349) – Ecole Primaire

La séance est ouverte Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Direction Départementale du Territoire nous a informé d'effectuer des travaux de voirie sur la route Nationale RD349 pour des travaux de sécurisation à l'entrée du village et aux abords de l'école primaire.

Monsieur le Maire propose d'engager les travaux de plateau et borduration en même temps que les travaux envisagés par la Direction Départementale du Territoire.

Création de deux plateaux et un rétrécissement de chaussée en ½ écluse détail ci-dessous :

Zone 1 – premier plateau devant l'exploitation agricole

Zone 2 – deuxième plateau devant l'école pour la sécurité des enfants.

Zone 3 - rétrécissement de chaussée en ½ écluse à la sortie du village en direction de Aubin-Saint-Vaast

La vitesse sera réglementée à 30km/h aux entrées et au centre de la commune sur la RD349

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal concernant ce projet de travaux de sécurisation de la route Départementale (RD 349). Création de deux plateaux et un rétrécissement de chaussée en ½ écluse.

Adopté à l'unanimité

Demande d'installation d'un Kiosque à Pizza

Mr Thibaut MONCLAIRE sollicite l'autorisation d'implanter sur notre commune un Kiosque à Pizza à emporter automatique.

Zone d'occupation 2m sur 2m, le propriétaire prévoit de mettre une dalle pour poser le Kiosque, pas de mobilier, ni publicité en dehors de cette zone, ne pas jeter de déchets, s'engage à nettoyer l'emplacement, mettre en place poubelles, respecter en tout point les règles d'hygiène (chaîne de Froid...).

Le propriétaire s'engage à souscrire une assurance pour occupation du domaine public.

La mise en place d'un Kiosque est justifiable d'une redevance annuelle comportant une part fixe pour l'occupation du domaine public dont le montant sera révisé annuellement par délibération du Conseil municipal. Pour rappel le droit de place du camion à pizza sera 50 € mensuel. Une part fixe située 600€ annuel, le règlement se fera trimestriel ou semestriel.

Cette demande relève de l'utilisation privative du domaine public communal et à ce titre doit faire l'objet d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). Dans le cas présent il s'agit d'une permission de voirie délivrée par le maire sous forme d'un arrêté municipal

Adopté à l'unanimité

FDE 62- Marché électricité pour les sites inférieur ou égale à 36KVA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la FDE 62. En précisant que le prix de l'électricité connaît une inflation jamais vue ; ils ont en quelques mois été multipliés par trois.

C'est dans ce contexte que le marché d'électricité pour les trois années à venir, pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA, il apparaît certain que les tarifs ne seront pas compétitifs par rapport aux tarifs réglementés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revenir aux tarifs réglementés de l'état limité à 4% d'augmentation.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

La séance est ouverte, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de Monsieur GODET Tanguy en contrat PEC arrive à terme au 01 juin 2022. Monsieur le Maire souhaite la reconduction de son contrat pour une durée de 6 à 12 mois, suite à l'absence prolongée d'un Agent Technique qui va se prolonger jusqu'à la retraite prévue en 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement d'un contrat PEC reste très compliqué.

Le Conseil Municipal prend l'engagement d'embaucher Monsieur GODET Tanguy en CDD ou CDI si reconduction ou pas du contrat PEC en tant qu'agent contractuel en qualité d'Adjoint Technique Territorial de catégorie C à temps complet à compter du 01 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

Divers :

Tours de garde des élections Législatives

1ER TOUR DU 12 JUIN 2022		2EME TOUR DU 19 JUIN 2022	
8H00	DESPIN Jean-Marc	8H00	DESPIN Jean-Marc
10H30	FIOLET Bernard	10H30	FIOLET Bernard
	DENEUVILLE Jean-Pierre		FLAHAUT Elodie
	BAILLEUL Benoit		
10H30	DENQUIN Séverine	10H30	DENQUIN Séverine
13H00	FLAHAUT Elodie	13H00	COINT Dominique
	COINT Dominique		ROYEZ PICHONNIER Marie-Line
13H00	LIEFHOOGHE Pierre	13H00	LIEFHOOGHE Pierre
15H30	DENQUIN Séverine	15H30	BEDHOM Céline
			BAILLEUL Benoit
15H30	BEDHOM Céline	15H30	ALISSE Xavier
18h00	ALISSE Xavier	18H00	PERRIER Leslie
	PERRIER Leslie		

La séance est levée à 20h00